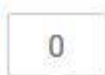
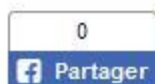


## Conseil municipal : des conventions et plus de règlement pour la vie associative



Daniel Chavand a présenté, expliqué, motivé les délibérations présentées et toutes adoptées à l'unanimité.




Mais où sont donc passés les conseils municipaux d'antan souvent animés au cours des mandatures précédentes, donnant lieu à des échanges parfois "musclés" ? Une fois encore, les délibérations présentées par le maire furent toutes adoptées à l'unanimité.

Il est vrai que les sujets abordés ne pouvaient que faire consensus. Comme cette convention d'objectifs entre la commune et l'Ageden (Association pour une gestion durable de l'énergie) qui, créée en 1977, a pour objet d'accompagner et de promouvoir les actions en faveur de la transition vers une gestion durable des ressources et de l'énergie.

o Villard-Bonnot

NOTEZ CET  
ARTICLE :





Le maire, Daniel Chavand, a rappelé l'engagement de la commune « dans une réflexion sur l'amélioration du système de chauffage de son patrimoine. En effet, nous sommes soucieux de la maîtrise des coûts de fonctionnement liés aux dépenses énergétiques. Plus encore, nous souhaitons également faire partager l'expérience de ce projet auprès d'autres acteurs du territoire en contribuant au Programme d'actions de l'Ageden pour la transition énergétique en Isère comprenant un volet de conseils et d'informations des maîtres d'ouvrage collectifs ».

La convention en question a pour objet de développer un accompagnement technique, moyennant une participation financière de 2 565 euros.

Autre convention : celle consistant au remboursement du prêt du Sicsoc (Syndicat intercommunal de la gestion du centre socio-culturel), une convention entre le Sicsoc et les communes de Frogès et Villard-Bonnot portant sur le remboursement des annuités de l'emprunt de 810 000 €, contracté par le Sicsoc pour le financement de la réhabilitation et la rénovation du centre socioculturel de Brignoud et la transformation de la halte-garderie en multi-accueil.

Il s'agit d'un prêt sur 20 ans au taux d'intérêt de 0% et selon une périodicité annuelle des échéances. Clef de répartition entre les deux communes : Frogès : 44.47 %; Villard-Bonnot : 55.53 %.

**Publié le 02/06/2017 à 06:00 | Vu 2 fois**